



Webinaire Décret tertiaire

Cas complexe







Webinaire Décret tertiaire

Présentation ETE



Efficacité Transition **ETE : Programme d'animation** Energétique en Santé Pays de la Loire Newsletter **Outils** Programme d'animation mensuelle **mutualisés** Groupement d'achats Formations Actu Energie Actu réglementaire Webinaires Valorisation de CEE Journées techniques Retours d'expérience Logiciel suivi énergie Journée régionale **Evènements Santé** Assistance CPE **Outils de suivi** Une base th. **Une équipe ETE** énergétique documentaire ETE – Présentation de la « Base Documentaire » Introduction et listing des onglets En savoir plus



Pour candidater à ETE :

- Remplir 3 questionnaires
- Fournir vos factures d'énergie
- Signer une lettre d'engagement
- Remplir le flash Diag Energie
- Plan d'évacuation par niveau

Cliquez





Webinaire Décret tertiaire

DEET - Rappel



DEET : Rappel



Qu'est-ce que le <u>dispositif Eco énergie tertiaire</u> ? \rightarrow Réduire les consommations tertiaire



< valeur absolue

fixée par décennie pour chaque catégorie de bâtiment arrêté actuel du 13 avril 2022 pour accueil petite enfance, bureaux, enseignement et logistique

Quels bâtiments ? Tertiaire > 1000 m² + somme des bâtiments sur un même site + parties de bâtiments > 1000m²

Quel suivi ? Plateforme OPERAT de l'ADEME

Comment réduire les conso ? En isolant, utilisant des systèmes plus efficaces mais aussi en réorganisant les locaux intérieurs, et en ayant un usage plus raisonné

OU

Qui ? actions propriétaires ET usagers/locataires → bien définir le qui fait quoi dans les baux





Webinaire Décret tertiaire

Etablissement présenté aujourd'hui – « Cas Complexe »



Processus en vue d'une déclaration sous OPERAT

- 1 Repérer sites et bâtiments avec activités tertiaires sur plus de 1 000 m²
- 2 Récupérer les plans masse des sites et bâtiments concernés
- 3 Aller sur le site https://www.geoportail.gouv.fr/carte pour récupérer le découpage cadastral des sites et des bâtiments
- 4 Identifier les structures et établissements concernés
- 5 Repérer les comptages et sous-comptages
- 6 Repérer les surfaces ayant une activité tertiaire
- 7 Identifier les différentes sous-catégories et les surfaces associées à chacune d'elles (surfaces totales, surfaces chauffées et surfaces refroidies)
- 8 Créer la ou les structure(s) (nom, code APE/NAF, adresse, SIREN, nature)
- 9 Créer le ou les établissement(s) (nom, SIRET, code APE/NAF, adresse)
- 10 Créer les EFA (propriétaire/locataire, cas, établissement, période consos énergies). 1 EFA est rattachée à 1 établissement, lui-même rattaché à 1 structure

11 - Créer les IUB dans l'EFA (infos parcelle cadastrale, dénomination bâtiment et n° lot si plusieurs EFA dans 1 bâtiment) si plusieurs occupants d'établissements différents dans un même bâtiment, 1 occupant = 1 EFA et chacun aura le même IUB mais des n° de lot différents

12 - Ajouter les compteurs énergies (n° RAE/PCE, type d'énergie, gestionnaire de réseau) dans autre onglet après déclaration EFA, rattachés à 1 EFA

13 - Déclarer ses consommations d'énergies (individuelles, réparties et espaces communs, par type d'énergies, consommations dédiées à la CVC, les IRVE, ...) consommations rattachées à 1 EFA/IUB mais pas aux compteurs, consommations et compteurs réseaux sont des données indépendantes dans OPERAT, les consommations sont déclarées individuellement pour une activité donnée d'une EFA, les consommations des locaux communs sont réparties au prorata des surfaces

CARTOGRAPHIE EFA – Diagramme de Venn



CARTOGRAPHIE EFA – Diagramme de Venn



Premières réflexions : beaucoup d'informations *(internes et OPERAT)*, beaucoup de questions et pas de méthodologie définie. La schématisation nous a permis de structurer nos données et de poser les questions qui ont rendu possible de nombreuses simplifications.

CARTOGRAPHIE EFA – SITE D'HEINLEX



Après quelques échanges avec différents interlocuteurs : des réponses et de nombreuses simplifications. Dans notre situation nous étions partis d'une réflexion par structure alors qu'il est plus adapté de raisonner par site que nous rattachons ensuite aux structures. Ne pas hésitez à faire des pauses dans ses raisonnements et à les reprendre sous des axes différents.

CARTOGRAPHIE EFA – SITE D'HEINLEX



Après quelques échanges avec différents interlocuteurs : des réponses et de nombreuses simplifications. Dans notre situation nous étions partis d'une réflexion par structure alors qu'il est plus adapté de raisonner par site que nous rattachons ensuite aux structures.

Ne pas hésitez à faire des pauses dans ses raisonnements et à les reprendre sous des axes différents.













Parcelles <u>hors</u> Centre Hospitalier de Saint-Nazaire (CHSN)

Le CHSN est propriétaire occupant de tous ses bâtiments et la somme des superficies d'activité tertiaire est > 1 000 m²

2 PDL et 2 PCE sur ce

site

Parcelle non raccordée aux mêmes PDL et PCE que le reste du site = totalement indépendante. Bâtiments récemment détruits et nouvelle activité non connue, sera peut-être assujettie.

Activités tertiaires présentes sur le site : EHPAD, USLD, Psychiatrie, planning familial, HAD, consultations diverses, service formation, Blanchisserie, ateliers espaces verts, locaux techniques divers...

> Bâtiment d'une autre structure (autre établissement sanitaire = activité tertiaire) sur même site et raccordé sur même PDL et PCE = sous-comptages. Ce bâtiment sera lui aussi assujetti, nous sommes en contacts réguliers.

Bâtiment mixte en division volumique avec une autre structure (EHPAD = activité tertiaire et logements = activité non tertiaire) avec chaufferie commune et espaces communs = sous-comptages. Seule l'activité EHPAD du CHSN est à déclarer car logements non compris dans activités tertiaires.

03/03/2022 09:12

Visualisation cartographique - Géoportail



© IGN 2022 - w w w.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 16′ 00″ W Latitude : 47° 15′ 48″ N Repérage parcelles cadastrales : 639 676 885 886 887 888 894 936 Toutes en section DO.



© IGN 2022 - w w w geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :	2° 16' 00" W
Latitude :	47° 15' 48" N

Repérage parcelles cadastrales : 639 676 885 886 887 888 894 936 Toutes en section DO.





© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :	2° 16' 08" W
Latitude :	47° 15′ 56″ N

Parcelle Ponant = 0885 Parcelle Bat 332 PEDO PSY = 0676 + 0639

SITE D'HEINLEX – Données nécessaires pour la saisie dans OPERAT

	n°1	Type de structure	Entreprises tertiaires des secteurs public et privé (quel que soit le secteur d'activité) Entreprise (plusieurs salariés)	Par défaut car nous ne faison pas partie de l'Etat et ses opérateurs, des Collectivités territoriales et leurs opérateurs ni des Propriétaires immobiliers
Création de	n°2	SIRET	26440026800456	Nom de la structure et de l'établissement automatiquement remplis
compte	n°3	Coordonnées		
	n°4	Sélection du profil	Référent	A cette étape, le compte est créé sur OPERAT, ensuite activation via mail et définition du mot de passe. Ce compte permet d'effectuer des déclarations pour le SIREN de l'établissement enregistré et pas que pour le SIRET
	n°5	Qualité d'assujettissement	Propriétaire occupant	
	n°6	Cas d'assujettissement	Cas n°3	
	n°7	Ajout d'un établissement par le n° de SIRET	26440026800456	Choix parmis les structures créées
Déclaration EFA	n°8	Renseigner les infos concernant le propriétaire si preneur à bail (SIREN)	NC	
	n°9	Complément nom de l'EFA	HEINLEX HORS PONANT	Pour bien les reconnaître dans la liste quand on en aura plusieurs
	n°10	Définir le cadre de reporting	Janvier / 01	Date début de période de consommation, généralement 1er janvier mais possible de choisir une autre date, notamment quand factures semestrielles ne tombent pas le 1er janvier
	n°11	IUB	000 DO 936 HEINLEX HORS PONANT 0	Données sur géoportail : Préfix / Section / N° parcelle Dénomination bâtiment / N° lot
	n°12	Sélectionner l'année de consommation (2021 en premier)	2021	
	n°13	Sélectionner l'EFA concernée	HEINLEX HORS PONANT	
Déclaration conso	n°14	Déclarer les surfaces par sous catégories	cf. découpage dans tableau annexe	A cette étape, il faut cocher si cette surface est chauffée, refroidie
	n°15	Déclarer les consommations	2021 Gaz Heinlex : 8 716 814 kWh PONANT : 744 139 kWh MPR PEN BRON : 1 083 499 kWh A déclarer : 6 889 176 kWh 2021 Electricité Heinlex : 2 438 137kWh PONANT : 145 363 kWH MPR PEN BRON : 990 760 kWh A déclarer : 1 302 014 kWh	Regarder les consommations à déclarer (il y a 3 types), cf. : notes webinaire 27/04/22
	n°16	Sélectionner la station météo	NANTES - BOUGUENAIS (44)	Carte de France bientôt dispo pour choisir la station météo la plus appopriée
-	n°17	Renseigner les surfaces chauffées et refroidies	cf. découpage dans tableau annexe	Données au global de l'EFA, non détaillées par sous-catégorie
Ajustement climatique	n°18	Renseigner les consommations chauffées et refroidies par type d'énergie	Si elles sont connues. Sinon, on met juste les surfaces refroidies ou chauffées (bientôt des valeurs pour ces surfaces seront pré-remplies automatiquement). L'ajustement climatique se fera ensuite plus ou moins précisement selon que l'on a renseigner les consommations ou pas.	Données facultatives
	n°19	Renseigner les indicateurs	Pas pour ce secteur actuellement. Données à venir avec nouveaux Arr. VA III	Des valeurs étalons sont déjà pré-remplies. Si celles-ci ne conviennent pas, on peut les modifier (cf. notes webinaire du 27/04/22)

Déclaration des compteurs depuis fiche de synthèse EFA

	n°1	Type de structure	Entreprises tertiaires des secteurs public et privé (quel que soit le secteur d'activité) Entreprise (plusieurs salariés)	Par défaut car nous ne faison pas partie de l'Etat et ses opérateurs, des Collectivités territoriales et leurs opérateurs ni des Propriétaires immobiliers
Création de	n°2	SIRET	26440026800456	Nom de la structure et de l'établissement automatiquement remplis
compte	n°3	Coordonnées		
	n°4	Sélection du profil	Référent	A cette étape, le compte est créé sur OPERAT, ensuite activation via mail et définition du mot de passe. Ce compte permet d'effectuer des déclarations pour le SIREN de l'établissement enregistré et pas que pour le SIRET

	n°5	Qualité d'assujettissement	Propriétaire occupant	
	n°6	Cas d'assujettissement	Cas n°3	
	n°7	Ajout d'un établissement par le n° de SIRET	26440026800456	Choix parmis les structures créées
Déclaration EFA	n°8	Renseigner les infos concernant le propriétaire si preneur à bail (SIREN)	NC	
	n°9	Complément nom de l'EFA	HEINLEX HORS PONANT	Pour bien les reconnaître dans la liste quand on en aura plusieurs
	n°10	Définir le cadre de reporting	Janvier / 01	Date début de période de consommation, généralement 1er janvier mais possible de choisir une autre date, notamment quand factures semestrielles ne tombent pas le 1er janvier
	n°11	IUB	000 DO 936 HEINLEX HORS PONANT 0	Données sur géoportail : Préfix / Section / N° parcelle Dénomination bâtiment / N° lot

	n°12	Sélectionner l'année de consommation (2021 en premier)	2021	
	n°13	Sélectionner l'EFA concernée	HEINLEX HORS PONANT	
Déclaration conso	n°14	Déclarer les surfaces par sous catégories	cf. découpage dans tableau annexe	A cette étape, il faut cocher si cette surface est chauffée, refroidie
	n°15	Déclarer les consommations	2021 Gaz Heinlex : 8 716 814 kWh PONANT : 744 139 kWh MPR PEN BRON : 1 083 499 kWh A déclarer : 6 889 176 kWh 2021 Electricité Heinlex : 2 438 137kWh PONANT : 145 363 kWH MPR PEN BRON : 990 760 kWh A déclarer : 1 302 014 kWh	Regarder les consommations à déclarer (il y a 3 types), cf. : notes webinaire 27/04/22

Même si année de référence non déterminée, on peut initier la déclaration OPERAT car consommations d'énergies 2021 et 2020 à déclarer en premier.

	n°16	Sélectionner la station météo	NANTES - BOUGUENAIS (44)	Carte de France bientôt dispo pour choisir la station météo la plus appopriée
	n°17	Renseigner les surfaces chauffées et refroidies	cf. découpage dans tableau annexe	Données au global de l'EFA, non détaillées par sous-catégorie
Ajustement climatique	n°18	Renseigner les consommations chauffées et refroidies par type d'énergie	Si elles sont connues. Sinon, on met juste les surfaces refroidies ou chauffées (bientôt des valeurs pour ces surfaces seront pré-remplies automatiquement). L'ajustement climatique se fera ensuite plus ou moins précisement selon que l'on a renseigner les consommations ou pas.	Données facultatives
	n°19	Renseigner les indicateurs	Pas pour ce secteur actuellement. Données à venir avec nouveaux Arr. VA III	Des valeurs étalons sont déjà pré-remplies. Si celles-ci ne conviennent pas, on peut les modifier (cf. notes webinaire du 27/04/22)

Déclaration des compteurs depuis fiche de synthèse EFA

Renseignement PDL/PRM/PCE (numéros de compteurs ENEDIS et GRDF) uniquement pour remontée automatique des données de comptage. Dans notre cas ce n'est pas utile.





Webinaire Décret tertiaire

Temps d'échange / Questions



• Comment choisir l'année de référence?

L'année de référence doit être comprise entre 2010 et 2019. Vous devez disposer des justificatifs de l'année choisie afin de prouver la consommation d'énergie en cas de contrôle.

• Quelles consommations déclarer?

Toutes les consommations liées au fonctionnement de l'établissement assujetti.

• Quelle période choisir si début de facturation à des dates différentes? (ex gaz, eau et élec)

Rester sur une date annualisée (01/01/20xx) reste une bonne solution.

• Doit-on distinguer les parties communes des chambres et de l'administratif dans un EHPAD?

Pas obligatoirement, mais dans l'idéal, oui.

Est-ce possible d'extrapoler des études techniques menées d'un établissement à l'autre?
 S'il s'agit d'une question liée à la modulation de l'objectif, oui.
 FAQ OPERAT, MO5

• Locaux ni chauffés, ni refroidis. A déclarer?

La non consommation n'exempte pas de déclaration si > 1000m².

• Chance pour que la date du 30 septembre soit repoussée? A priori, non.

• Bâtiment confié à des associations (bail emphytéotique). Qui déclare? Tout le monde. Il faut s'entendre.

- Butane et propane (bouteilles) à déclarer?
 Oui.
- Même année de Référence pour toutes les EFA? Non, ça peut être différent.

Une association a 2 EHPAD sur 2 sites géographiquement différents. 2 Déclarations séparées du coup? Oui, 2 déclarations.

• Locataire dans un CH. Qui déclare? Les deux.

• Bâtiment vendu en 2022. Faut-il déclarer? Oui, jusqu'à la vente définitive.

Liens utiles

- Ressources documentaires : OPERAT
- Base documentaire : MAPES
- DREAL : <u>Rubrique dédiée</u>
- Visionner les replay et récupérer les supports : Rubrique dédié
- Vidéo démonstration OPERAT : Vidéo réalisée par l'ADEME

Personnes ressources

Tableau des personnes ressources en <u>téléchargement ici</u> ou <u>en accès libre</u>



















Merci!